



Code de conduite des officiels



Code de conduite de **Natation Artistique Canada**

- Code de conduite commun pour tous les membres au Canada
- Code de conduite en vigueur en tout temps

**Afin de favoriser un environnement sportif et professionnel
positif, sûr et respectueux**

Pour en prendre connaissance, c'est ici:

https://artisticsswimming.ca/wp-content/uploads/2019/03/CAS-Conduct-Policy-3-Dec-2018_FR-FINAL.pdf



Plus spécifiquement pour les officiels

- accepter d'agir en qualité de juge dans le cadre d'une compétition ou d'un événement en respectant cet engagement;
- agir avec ouverture, professionnalisme, impartialité et de bonne foi dans le cadre de leurs fonctions comme juge;
- s'abstenir d'appuyer un athlète, un participant ou un entraîneur de NAC en particulier ou de publier de l'information à son sujet qui pourrait laisser croire à une relation privilégiée avec celui-ci ou donner l'impression d'un conflit d'intérêts;
- déclarer un conflit d'intérêts le cas échéant et s'abstenir d'agir comme juge dans des situations où il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts;
- prendre des décisions indépendantes;

Plus spécifiquement pour les officiels

- respecter la confidentialité exigée par les questions de nature délicate, y compris les élections, les manquements, les renonciations, les processus disciplinaires, les appels et autres renseignements confidentiels concernant les participants de NAC;
- s'engager à comprendre et à jouer leur rôle en qualité de juge, d'arbitre, de marqueur ou d'un autre type d'officiel, et agir de manière appropriée dans ce rôle;
- maintenir à jour leurs connaissances techniques sur la natation artistique, les règles en vigueur et toute modification afférente;
- assumer la responsabilité des décisions prises à titre de juge et lors de la rédaction des rapports, exposez les faits véridiques;

Plus spécifiquement pour les officiels

- échanger sur les connaissances et l'expérience techniques en matière de natation artistique avec les athlètes, les parents, les entraîneurs, les gestionnaires de compétition, les bénévoles, le personnel de NAC et les autres officiels afin de contribuer à l'évolution du sport;
- s'abstenir de critiquer les autres officiels publiquement et agir avec professionnalisme;
- respecter le code vestimentaire de NAC.

Code vestimentaire - compétitions provinciales

Pour les juges:

- Polo noir, acheté par l'intermédiaire de Natation Artistique Québec;
- Pantalon noir (ou capri);
- Chaussures noires et appropriées (pas de talons hauts!);
- Veste noire autorisée (pas de logo excessif).

Les bijoux excessifs, les chapeaux et les casquettes ne sont pas acceptés.

Les vêtements doivent être de bon goût et en bon état, les articles noirs ne doivent pas être fanés, transparents ou brillants.



Ancien polo bleu de juge

Pour la saison 2019-2020:

- Le port du polo bleu sera permis pour toutes les compétitions provinciales.

Pour la saison 2020-2021:

- Le port du polo bleu sera permis lors des compétitions régionales.
- Le port du polo noir sera obligatoire lors des compétitions provinciales.



Sport sécuritaire – Exigences de l'affiliation

2 nouvelles exigences pour une affiliation conforme:

- Vérification des antécédents judiciaires (via Sterling)
- Formation Respect et Sport pour leader d'activité

Obligatoire dès la saison 2019-2020 pour les officiels participant à des **compétitions provinciales;**

Fortement recommandé pour les officiels participant uniquement à des compétitions régionales et obligatoire dès la saison 2020-2021.



Plus d'information sur notre site web:

<http://synchroquebec.qc.ca/affiliation/>

Gestion des médias sociaux

On attend des participants de NAC qu'ils se comportent de manière responsable pour ce qui est du contenu de leurs sites Web personnels et de l'information publiée et partagée sur des blogues ou divers sites de médias sociaux.

- veiller à ce que le contenu publié convienne toujours à des athlètes mineurs;
- s'efforcer de publier du contenu positif et éviter toute conversation en ligne qui pourrait avoir un effet discriminatoire, négatif ou critique.

Gestion des médias sociaux

Rappel d'un article du code de conduite:

S'abstenir d'appuyer un athlète, un participant ou un entraîneur de NAC en particulier ou de publier de l'information à son sujet qui pourrait laisser croire à une relation privilégiée avec celui-ci ou donner l'impression d'un conflit d'intérêts.

Pensez-y lors de la rédaction de vos nouvelles sur facebook !



Dans la salle des officiels !

Objectif pour la saison 2019-2020

**La salle des officiels est un territoire neutre et inclusif
où tous les juges respectent le code d'éthique
dans une ambiance positive.**



Attention particulière cette année

- À comment on dit les choses
- À notre attitude lors des réunions préparatoires / ou post épreuves
- Aux actions que l'on pose lorsque nous sommes en fonction





Attention aux comportements suivants

- On ne prend pas de photo / de vidéo des athlètes lorsque nous sommes sur le bord du bassin;
- On ne prend pas en photo les résultats qu'ils soient affichés sur le bord du bassin ou dans les estrades;
- On ne fait pas la promotion de ses athlètes;
- On ne porte pas les vêtements de notre club d'appartenance.



Ressources pour les officiels

Consulter régulièrement notre site web à la page suivante:

<http://synchroquebec.qc.ca/ressources-pour-les-officiels/>

Les versions les plus récentes des outils et des documents dont vous avez besoin y seront déposés.





Matériel autorisé lors des épreuves de routines

Sur la piscine, lorsque vous jugez des épreuves de routines, vous pourrez apporter avec vous le matériel suivant:

- Crayon à l'encre
- Billets pour écrire vos notes
- Feuilles vierges blanches (ou de couleur)
- Documents « autorisés en compétition »

Les documents autorisés en compétition seront disponibles sur notre site web sur la page des *Ressources pour les officiels*.



MERCI DE VOTRE
ATTENTION !